

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 159

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 25

À la dernière phrase de l'alinéa 18, substituer à la dernière occurrence du mot :

« au »,

les mots :

« à la seconde phrase du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.